

V. Boris

Vœu de l'exécutif relatif au renforcement des moyens dans certaines directions

Considérant les vœux relatifs au renforcement du contrôle des meublés touristiques, au renforcement des moyens à la DU, DEVE et DVD et au respect du code de l'environnement et du règlement local de publicité de Paris.

Considérant le programme ambitieux de mandature mis en place par notre municipalité dans le domaine de l'urbanisme, des espaces verts, et de la voirie et des déplacements.

Considérant le transfert de compétences et de moyens, notamment humains, attendu dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

Considérant la création le 12 septembre dernier de la nouvelle direction DPSP dont les missions de lutte contre les incivilités mobilisent désormais la présence de nombreux agents municipaux sur le territoire parisien.

Considérant le succès des opérations innovantes dans le cadre d'appels à projets (Réinventer Paris 1 et bientôt 2, Réinventez la Seine...), du développement de la végétalisation et de l'agriculture urbaine (objectif 100 hectares de végétalisation du bâti, dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine, programme des 30 hectares d'espaces verts ouverts aux parisiens, plan 20.000 arbres, appels à projets «Parisculteurs»...), d'une politique volontariste de mobilité durable et de réaménagement de l'espace public (Berges, programme des places...) et des 219 projets retenus dans le cadre du budget participatif 2016.

Considérant que certaines directions sont particulièrement touchées par les projets en cours, et plus particulièrement la direction de l'urbanisme, la direction des espaces verts et de l'environnement et la direction de la voirie et des déplacements.

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de renforcer ses moyens de contrôle, notamment en matière de publicité, d'occupation de l'espace public, des meublés touristiques et de lutte contre la pollution de l'air.

Le Conseil de Paris émet le vœu que la Mairie de Paris veille à prendre en compte les besoins des directions particulièrement concernées et à renforcer leurs moyens pour leur permettre d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions et dans les délais prévus. Cela se traduira à l'occasion du budget primitif 2017 mais également lors du transfert de compétences et de moyens, notamment humains, dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

Emmanuel GREGOIRE